

**IDEAL WORK****IDEAL-HARD WR**

Révision n. 3

Du 16/09/2019

Imprimé le 16/09/2019

Page n. 1/8

Fiche de données de sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH – Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: IDEAL-HARD WR
Dénomination

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire Densificateur à base de silice

Utilisations Identifiées	Industrial	Professionnelles	Consommateurs
	✓	✓	-----

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale: IDEAL WORK SRL
Adresse: Via Kennedy, 52
Localité et Pays: 31030 Vallà di Riese Pio X (TV)
Italie
Tél. +39 0423/4535

Adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

sicurezza@idealwork.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour toute information urgente s'adresser à:
Belgique: +32 070 / 245 245
France: ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59
Luxembourg: 8002 5500

RUBRIQUE 2. Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques

Mentions de danger

Procédure de classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée (*Skin Irrit. 2*)

H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire (*Eye Irrit. 2*)

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Attention

Consignes en cas de risques pour la santé

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE): -

Conseils de prudence Prévention

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers Aucune donnée disponible



IDEAL WORK

IDEAL-HARD WR

Révision n. 3

Du 16/09/2019

Imprimé le 16/09/2019

Page n. 2/8

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 1312-76-1 N°CE: 215-199-1	Silicic acid, potassium salt Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Skin Irrit. 2 H315-H319-H335	< 20 Pds %
n°CAS: 31795-24-1 N°CE: 250-807-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119517439-34-0000	potassium methylsilanetriolate Eye Dam. 1, Skin Corr. 1A Danger H314-H318	< 20 Pds %
n°CAS: 1310-66-3	lithium hydroxide Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Corr. 1A Danger H302-H314	< 20 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de pyrolyse, toxique Le produit lui-même n'est pas combustible.

Produits de combustion dangereux:

Oxydes d'azote (NOx), Dioxyde de carbone (CO2), Monoxyde de carbone En cas d'incendie: Gaz/ vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.



IDEAL WORK

IDEAL-HARD WR

Révision n. 3

Du 16/09/2019

Imprimé le 16/09/2019

Page n. 3/8

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Assurer une aération suffisante.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau.

Autres informations:

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7. Protection individuelle: voir rubrique 8. Evacuation: voir rubrique 13.

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Mesures de protection incendie:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Aucune mesures particulières ne sont exigées.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

matériaux d'emballage:

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

Classe de stockage: 12 – liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Protéger les conteneurs contre l'endommagement. Conserver à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle Aucune donnée disponible

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible



IDEAL WORK

IDEAL-HARD WR

Révision n. 3

Du 16/09/2019

Imprimé le 16/09/2019

Page n. 4/8

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Silicic acid, potassium salt [°] CAS: 1312-76-1	1,38 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② par inhalation, à long terme, systémique
Silicic acid, potassium salt [°] CAS: 1312-76-1	5,61 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, local
Silicic acid, potassium salt [°] CAS: 1312-76-1	0,74 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② dermique, à long terme, systémique
Silicic acid, potassium salt [°] CAS: 1312-76-1	1,49 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, local

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Silicic acid, potassium salt [°] CAS: 1312-76-1	0,74 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② par voie orale, à long terme, systémique
potassium methylsilanetriolaten [°] CAS: 31795-24-1	47 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à long terme, systémique
potassium methylsilanetriolaten [°] CAS: 31795-24-1	10 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② par inhalation, à long terme, systémique
potassium methylsilanetriolaten [°] CAS: 31795-24-1	47 mg/m ³	① DNEL salarié ② par inhalation, à court terme, systémique, (aigu)
potassium methylsilanetriolaten [°] CAS: 31795-24-1	10 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② par inhalation, à court terme, systémique, (aigu)
potassium methylsilanetriolaten [°] CAS: 31795-24-1	6,6 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② dermique, à long terme, systémique
potassium methylsilanetriolaten [°] CAS: 31795-24-1	4 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② dermique, à long terme, systémique
potassium methylsilanetriolaten [°] CAS: 31795-24-1	6,6 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② aigu-dermique, effets systémiques
potassium methylsilanetriolaten [°] CAS: 31795-24-1	4 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② aigu-dermique, effets systémiques
potassium methylsilanetriolaten [°] CAS: 31795-24-1	0,42 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② par voie orale, à long terme, systémique

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Silicic acid, potassium salt [°] CAS: 1312-76-1	7,5 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
potassium methylsilanetriolaten [°] CAS: 31795-24-1	4,2 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
potassium methylsilanetriolaten [°] CAS: 31795-24-1	0,42 mg/l	① PNEC Eaux, Eau de mer
potassium methylsilanetriolaten [°] CAS: 31795-24-1	10 mg/l	① PNEC Station d'épuration
potassium methylsilanetriolaten [°] CAS: 31795-24-1	3,3 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
potassium methylsilanetriolaten [°] CAS: 31795-24-1	0,33 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
potassium methylsilanetriolaten [°] CAS: 31795-24-1	3,3 mg/kg	① PNEC Intoxication secondaire



IDEAL WORK

IDEAL-HARD WR

Révision n. 3

Du 16/09/2019

Imprimé le 16/09/2019

Page n. 5/8

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés DIN EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: Caoutchouc butyle. Temps de pénétration (durée maximale de port) < 120 min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection respiratoire:

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité. Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: P2

Autres mesures de protection:

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
Aspect État:	Liquide			
Couleur:	limpide			
Odeur:	sans odour			
pH	11	20 °C		
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	≈ 100 °C			
Température de décomposition	non déterminé			
Point éclair	non applicable			
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'autoinflammabilité	non déterminé			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité	1,13 g/cm ³	20 °C	DIN EN ISO 2811-2	
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau	complètement miscible	20 °C		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé			

9.2. Autres informations Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement. Le produit lui-même n'est pas combustible.



IDEAL WORK

IDEAL-HARD WR

Révision n. 3

Du 16/09/2019

Imprimé le 16/09/2019

Page n. 6/8

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses Réaction exothermique avec: Acide

10.4. Conditions à éviter

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Acide, Métaux légers (Formation de: Hydrogène)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus. En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS**Nom de la substance****Informations toxicologiques**

1312-76-1

Silicic acid, potassium salt

DL50 par voie orale:
>2000 mg/kg (Rat)

31795-24-1

potassium methylsilanetriolate

DL50 par voie orale:
>2000 mg/kg (Rat)

1310-66-3

lithium hydroxide

DL50 par voie orale:
210 mg/kg (Rat)

Toxicité orale aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque des brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
1312-76-1	Silicic acid, potassium salt	EC₅₀: >146 mg/l (daphnia pulex (puce d'eau)) LC₅₀: >146 mg/l 2 d (Leuciscus idus (aunéedorée))
31795-24-1	potassium methylsilanetriolate	LC₅₀: >500 mg/l 4 d (Brachydanio rerio) OCDE203 EC₅₀: >100 mg/l 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 202 EC₅₀: >120 mg/l 3 d (Pseudokirchneriella subcapitata) OCDE 201



IDEAL WORK

IDEAL-HARD WR

Révision n. 3

Du 16/09/2019

Imprimé le 16/09/2019

Page n. 7/8

12.2. Persistance et dégradabilité

n°CAS	Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
31795-24-1	potassium methylsilanetriolate	Non	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
1312-76-1	Silicic acid, potassium salt	—
31795-24-1	potassium methylsilanetriolate	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

 Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

 Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV **Code des déchets produit:**

06 02 05 * autres bases

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement:

15 01 10 * Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

*: Soumis à une documentation.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage: Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN

Transport par voie terrestre (ADR/RID): Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie fluviale (ADN): Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG) Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Négligeable

14.4. Groupe d'emballage

Négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

Négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Négligeable



IDEAL WORK

IDEAL-HARD WR

Révision n. 3

Du 16/09/2019

Imprimé le 16/09/2019

Page n. 8/8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Négligeable

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

2008/98/CE, 2001/118/CE, 1999/13/CE, 2004/42/CE, (CE) no 1907/2006, (UE) 2015/830, 75/324/CEE, 2008/47/CE, (CE) no 1272/2008, 2008/68/CE, (CE) no 648/2004

Le produit répond aux exigences établies dans la Directive CE 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV.

Informations sur la Directive 1999/13 / CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils (COV-CO): COV (en g / L): 0

Limite UE COV (2004/42 / CE) (cat IIA / h): 30 g/L, valeur de COV (dans g/L): 0 g/L

Le produit répond aux exigences établies dans la Directive CE 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV.

15.1.2. Directives nationales [FR] Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

Observer les restrictions d'emploi: Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

RUBRIQUE 16. Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (<i>Eye Irrit. 2</i>)	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.